

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_35
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Construction d'un partenariat local
au service de la transition agricole et alimentaire**

Par la suite d'une convocation en date du 29 mai 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 07 juin 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Philippe CHABRAND (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, pouvoir à Alain BLANC (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée, représentée par Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN , Adjoint au Maire, suppléant, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024
- L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur le foncier agricole, la dynamique agricole locale, l'agri environnement autant de thématiques s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial ;
- La convention d'objectifs qui prévoit comme thématique spécifique soutenue par la Région les systèmes alimentaires territoriaux ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_35
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Construction d'un partenariat local
au service de la transition agricole et alimentaire**

- La feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Sud PACA et les PNR qui propose une évolution des fonctions d'ingénierie et de gestion en extraterritorialité et une priorité en matière d'agriculture : son développement avec les systèmes alimentaires locaux.

Considérant :

- Que ce projet répond aux attentes des acteurs locaux et partenaires financeurs exprimées par le collectif de la transition agricole et alimentaire du 12 octobre 2018 ;
- Qu'il permet d'enrichir le partenariat local et de consolider la démarche de PAT lancée en 2016 en partenariat avec le PETR ;
- Qu'il doit contribuer à la connaissance et à l'appropriation locale des enjeux agricoles et alimentaires dans une approche non culpabilisante.

Le Comité syndical, réuni le 07 juin 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 04

Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes Contre : 0 Pour : 18
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver ce projet de construction d'un partenariat local au service de la transition agricole et alimentaire,

D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais salariaux Stage PNRQ : 4 000 € Prestation de service Mise en forme cartographie : 500 € 15 Sorties accompagnées : 1 800 € Théâtre forum : 5 000 €	26 300 €	Financement public (80%)	21 040 €
Convention de partenariat Juste un zeste : 1 000 € CAWR : 10 000 € Solagro : 4 000 €		Autofinancement (20%)	5 260 €
TOTAL	26 300 €	TOTAL	26 300 €

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_35
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Construction d'un partenariat local
au service de la transition agricole et alimentaire**

D'approuver le dépôt d'une demande de subvention pour ce projet d'un budget total de 26 300 € dont un exemplaire est joint à cette délibération ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian GROSSAN**



DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 07 juin 2019
Délibération n° : 2019_35
Date de convocation : 29 mai 2019

Objet : **Construction d'un partenariat local
au service de la transition agricole et alimentaire**